

10 jours Diamants

DU 7 MARS AU 17 MARS 2018

Règlement du jeu

Article 1

La Société Devinlec RCS Toulouse n° 339 160 848 organise du 7 au 17 mars 2018, un jeu pour les espaces « Le Manège à Bijoux® » E. Leclerc avec un jeu avec tirage au sort ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, habitant la France Métropolitaine.

Article 2

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Les salariés, permanents et adhérents des centres E. Leclerc et de la Devinlec participant à l'opération ainsi que leur famille (parents, enfants, grand-parents et cousins germains) et toute personne ayant collaborée à sa conception et à sa réalisation ne peuvent participer à ce jeu.

Pour jouer, les participants doivent se rendre sur l'espace « Le Manège à Bijoux® » et remplir un bulletin avec leur nom, adresse, téléphone.

Article 3

Pour être pris en compte, chaque bulletin devra être rempli comme indiqué lisiblement et complètement. Les bulletins raturés, illisibles, incomplets, annotés seront considérés comme nuls.

Article 4

La Devinlec au nom des espaces « Le Manège à Bijoux® » E. Leclerc se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Article 5

Un même participant peut participer plusieurs fois et peut déposer par jour un bulletin de participation dans l'urne. Il ne sera attribué qu'un prix par foyer sur toute la durée de l'opération pour le jeu du tirage au sort (même nom même adresse).

Article 6

Dès que les dates de l'opération « 10 jours diamants » seront échues c'est-à-dire après le 17 mars 2018 aucun bulletin ne sera pris en compte pour le tirage au sort.

Un tirage au sort national sera prévu le 23/04/18 pour l'ensemble des prix à la Devinlec en présence de Maître Pelissou, huissier de justice parmi tous les bulletins ayant été réceptionnés à la Devinlec.

Article 7

Il ne sera attribué qu'un seul bague par participant (10 bagues en tout). Les participants font élection de leur domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin. Les noms des gagnants de chaque magasin seront affichés à l'accueil du magasin et /ou sur l'espace « Le Manège à Bijoux® » E. Leclerc. Il appartient aux participants de se rendre au magasin dans lequel ils auront déposé leur(s) bulletin(s) pour connaître la liste des gagnants. La bague à gagner est une bague diamants et or gris (0,13 carat qualité HSI) d'une valeur de 249 € pour une taille 54, poids or 2,25 g.

Au total 10 bagues seront à gagner soit 10 gagnants au total. En cas d'indisponibilité de la taille de doigt d'une des gagnantes, la société Devinlec s'engage à remplacer la bague par une carte cadeau d'un montant équivalent à la valeur de la bague à gagner. Dans le cas où la taille de doigt est disponible, aucune compensation ne sera accordée ni contre valeur monétaire ou quelconque échange pour

chaque prix. Si le gagnant ne peut profiter de son lot, il peut en transférer le bénéfice à toute personne de son choix âgée de 18 ans et plus à condition de le notifier par écrit avec accusé de réception à la Devinlec BP 96301 31063 Toulouse cedex 9.

Article 8

La publication des résultats des gagnants sera disponible sur les espaces « Le manèges à Bijoux® » E. Leclerc au plus tard le 25 avril 2018. Chaque prix sera remis au gagnant dans le centre E. Leclerc où il aura déposé son bulletin. A charge pour chaque gagnant de se présenter avant le 14 mai 2018 pour réclamer son prix. Passé ce délai, le gagnant ne pourra plus prétendre au bénéfice de son prix.

Article 9

Il ne sera répondu à aucune question écrite ou téléphonique concernant le mécanisme de l'opération ou l'application du règlement. Aucun bulletin de jeu envoyé directement à la Devinlec ne sera accepté.

Article 10

La participation au présent jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est disponible sur simple demande dans chaque magasin. Le présent règlement sera également adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à la Devinlec Jeu Opération « 10 jours diamants » BP 96301 31063 Toulouse cedex 9

Article 11

Les gagnants autorisent par avance l'usage de leur nom et de leur image à toutes fins publicitaires.

Article 12

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Devinlec au nom des espaces « Le Manège à Bijoux® » E.Leclerc.

Article 13

L'espace « Le Manège à Bijoux® » E. Leclerc qui utiliserait le bulletin jeu à d'autres fins que le jeu organisé par la Devinlec c'est-à-dire à la constitution d'un fichier à but commercial devra impérativement en faire la déclaration à la CNIL (www.cnil.fr) sous peine de réprimandes sévères.

Article 14

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, chaque personne ayant rempli un bulletin jeu pour cette opération « 10 jours diamants », dispose d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Devinlec BP 96301 31063 Toulouse cedex 9.

Article 15

Le texte du présent règlement est déposé à l'étude SCP Valès-Pelissou, huissiers de justice, 2 avenue Jean Rieux 31000 Toulouse. Le règlement du jeu est adressé à toute personne qui en fait la demande. Les frais d'envoi de la demande seront remboursés sur demande.

10 jours Diamants

DU 7 MARS AU 17 MARS 2018

Liste des magasins participant à l'opération « 10 jours diamants »

AUTUN	COLOMBES	NIORT CEDEX 9
AZAY LE BRULE	COLOMBES	OLIVET - LA SOURCE
BERGERAC	COULOMMIERS CEDEX	OLONNE SUR MER
BRIGNOLES	CREUTZWALD	ORLY
CERNAY	DAX	ORVAULT
DINAN CEDEX	DIJON	OSNY
DOMMARTIN LES TOUL CEDEX	DRUMETTAZ CLARAFOND	PARAY LE MONIAL
ESTANCARBON	ECHIROLLES	PAU
HOUTAUD	ERSTEIN	PERPIGNAN
MEYZIEU	FAGNIERES	PERPIGNAN CEDEX
ONET LE CHÂTEAU	FAMECK	PIERRY
PONT SAINTE MAXENCE	FIGEAC	PLERIN
SAINTE MALO	FIRMINY	POITIERS CEDEX
SAINTE PARRES AUX TERTRES	FLERS DE L'ORNE CEDEX	PRADINES
VITRY LE FRANCOIS	FREYMING MERLEBACH	QUERQUEVILLE
AGNEAUX	FROUARD	QUIMPER
ALBI	GOUESNOU	RENNES CEDEX
ALLONNES	GUERANDE	REZE
AMILLY	GUERET	ROQUES SUR GARONNE
ANCENIS	HAUCONCOURT	ROUFFIAC TOLOSAN
ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	HYERES	ROYAN
ANGET	IBOS CEDEX 9	RUEIL-MALMAISON CEDEX
ANNEMASSE	IFS	SAINT AMAND LES EAUX
ARCONNAY	ISTRES	SAINT AUNES
ARES	JONZAC CEDEX	SAINT BERTHEVIN LES LAVAL
ARLES	L'AIGLE	SAINT BRICE COURCELLES
AUBENAS	LA FERTE MACE	SAINT GREGOIRE
AUCH	LA FLECHE	SAINT JUST EN CHAUSSEE
AUXERRE	LA ROCHE SUR YON	SAINT LOUIS
AVERMES	LA SEYNE SUR MER	SAINT MAGNE DE CASTILLON)
BAR LE DUC CEDEX	LANDERNEAU	SAINT MEDARD EN JALLES
BARJOUVILLE	LANGON	SAINT OUEN L'AUMONE
BAYEUX CEDEX	LANNION	SAINT PAUL LES ROMANS
BAYONNE	LAVAL CEDEX 9	SAINT PIERRE DU MONT
BELLAING	LE BLANC MESNIL	SAINT RAPHAEL
BEYNOST	LE BREUIL	SAINT VINCENT DE TYROSSE
BEZIERS	LE CANNET ROCHEVILLE	SAINTE EULALIE
BLAYE	LEOGNAN	SAINTE
BLOIS	LES ANGLAIS	SALON DE PROVENCE
BOIS D'ARCY	LESCURE D'ALBIGEOIS	SARREBOURG
BOLLENE CEDEX	LESPARRE	SEZANNE
BONNEUIL SUR MARNE	LEVALLOIS PERRET	TALENCE
BOURG EN BRESSE	LISIEUX	TEMPLEUVE
BRUGES	LOUVIERS	THIONVILLE
CARCASSONNE	LURE	TONNEINS
CARPENTRAS CEDEX	LYON	TOURLAVILLE
CARRIERES SOUS POISSY	MARGON	TRELISSAC
CHALON SUR SAONE	MARIGNANE	URRUGNE
CHAMPFLEURY	MARLY LES METZ	VANDOEUVRE LES NANCY
CHAPONNAY	MEAUX	VANNES
CHATEAU DU LOIR	MENNEVAL	VARENNES SUR SEINE
CHAUMONT	MOISSELLES	VENDOME
CLERMONT-FERRAND LE BREZET	MONTAUBAN AUSSONNE	Vienne
CLERMONT-FERRAND LA PARDIEU	MONTAUBAN SAPIAC	VILLENEUVE SUR LOT
CLICHY	MONTAYRAL	VILLEPARISIS
CLICHY SOUS BOIS	MONTBELIARD	VILLERS COTTERETS CEDEX
COGNAC	MONTELMAR	VITRY SUR SEINE
COLMAR	NANTERRE	YQUELON